

Détection prénatale de la trisomie 21 : urgence, oui mais laquelle ?

Le professeur Israël Nisand prend la parole ce matin dans *Le Parisien* pour **demande l'insertion d'un nouveau test de détection prénatale de la trisomie 21** (à partir du sang de la mère) dans le dispositif de suivi de grossesse français. Le journal annonce aussi l'officialisation de cette même demande par un collectif de médecins réunis par la Société française de médecine prédictive et personnalisée depuis hier en congrès à Montpellier.

Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune a révélé récemment les intérêts financiers qui conduisent la promotion de ces tests, dans un livre *Les premières victimes du transhumanisme* (Février 2016 Editions Pierre-Guillaume de Roux). Il répond au Pr. Israël Nisand :

« En s'appuyant sur l'argument selon lequel le nouveau test va diminuer le nombre d'amniocentèses, le Professeur Nisand sert un argument marketing, de nature à faire vendre, mais stigmatisant pour les personnes atteintes de trisomie 21.

Il justifie sa demande en invoquant une baisse des amniocentèses qui provoquent l'élimination d'enfants sains. Il utilise un raisonnement eugéniste, qui tend à discriminer les « fœtus trisomiques » des « fœtus sains ». **Comment un médecin ose-t-il valoriser la vie d'un enfant sain (épargné grâce au test non invasif) plus que la vie d'un enfant trisomique (inévitablement éliminé) ?** A-t-il conscience de la violence du rejet que son message délivre aux 60 000 personnes atteintes de trisomie en France et à leur famille ?

Je dénonce ces propos chargés de discrimination qui vont conduire à **aggraver l'élimination en masse, déjà en cours, des enfants trisomiques** avant leur naissance. Israël Nisand connaît bien la situation de la France, pays leader en matière d'eugénisme. Il l'a souvent exposée. Ainsi dans un documentaire diffusé sur France 5 :

“Le dépistage de la trisomie 21 est sûrement le moins légitime et le plus discutable de ce qu'on fait en médecine foetale. Comment faut-il que les médecins que nous sommes, mandatés par l'Etat, réagissent par rapport à ce que l'on est obligé d'appeler un projet eugénique, c'est-à-dire un projet de tri des enfants à naître dans notre pays. C'est tellement entré dans les mœurs, c'est tellement normal qu'on fasse la chasse au handicap et aux handicapés qu'il n'y a plus personne qui se pose de questions là-dessus”. (« Naître ou ne pas naître » –23 mars 2010).

Ce scandale exige un réveil des consciences de la société et de ses responsables politiques, mais aussi des médecins. Ce scandale exige qu'ils gardent la tête froide et prennent du recul face à l'arrivée de cette nouvelle méthode de dépistage prénatal.

L'urgence n'est pas dans l'insertion du nouveau test mais de repenser collectivement le bien-fondé d'une offre de soins qui conduit à rendre mortelle une pathologie – la trisomie 21 – qui ne l'est pas ».

Contact presse : Olivier Ruisseau
oruisseau@fondationlejeune.org / 01 44 49 73 46 / 06 47 95 66 60